

Vous êtes invité à participer à une réunion Déparis

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La réglementation exige qu'une analyse des «risques» soit réalisée pour toutes les situations de travail et qu'un plan d'action soit établi pour progressivement atteindre et maintenir le meilleur état de bien-être pour tous les partenaires de ces situations de travail (employés, personnel, direction).

- ▶ Il est possible à un conseiller en prévention de régler tout seul par exemple des problèmes d'incendie.
- ▶ Il ne lui est pas possible tout seul d'assurer les conditions de VOTRE «bien-être».
- ▶ VOTRE bien-être ne peut être assuré qu'avec VOUS

Une réunion Déparis (Dépistage participatif des risques) est une réunion de quelques personnes de la situation de travail (personnel, direction, services techniques...) au cours de laquelle tous les aspects de la vie au travail sont passés en revue.

Un guide de concertation a été préparé pour guider cette discussion de sorte qu'elle couvre tous les aspects techniques, organisationnels et relationnels qui font que la vie quotidienne dans votre situation de travail est plus ou moins facile, efficace et agréable.

L'objectif n'est pas de constater ni de quantifier les imperfections, difficultés, problèmes. Il est de trouver ce qui peut être fait concrètement, à court, moyen et long termes pour que le travail soit plus efficace et plus agréable.

Au cours de la réunion, il sera possible, pour certains points, de déterminer ce qu'il faut réorganiser ou changer et comment concrètement le réorganiser ou le changer.

Pour d'autres aspects, des études complémentaires devront être réalisées par la suite.

La Direction s'engage à établir un plan d'actions afin de donner suite au mieux à ce qui sera discuté.

QU'EST-IL ATTENDU DE VOUS ?

Par le passé, des études, des enquêtes ont déjà été conduites et/ou des demandes ont déjà été formulées. Toutes n'ont peut-être pas été suivies d'actions.

Au cours de la réunion Déparis, on souhaite repartir de zéro, faire table rase du passé éventuel et revoir de manière organisée et systématique TOUS les aspects de la vie au travail.

Il est attendu que vous veniez à la réunion avec un esprit confiant et constructif.

- Si vous êtes membre de la direction et de la ligne hiérarchique, il n'est pas question ici de vous reprocher quoi que ce soit, mais de voir ce que l'on peut faire pour améliorer la vie compte tenu des autres contraintes de travail.
- Si vous êtes un représentant d'un membre d'un service d'entretien, de méthodes, d'achat..., il est question de voir avec vous la façon idéale d'améliorer ces questions de vie compte tenu des contingences techniques.
- Si vous êtes membre du personnel, il s'agit pour vous et en leur nom, de poser les problèmes, de décrire les difficultés rencontrées par vous et vos collègues et de rechercher comment la situation peut être améliorée.

QU'EN RETIREREZ-VOUS ?

L'entreprise, l'établissement a choisi en connaissance de cause d'utiliser le guide Déparis comme outil de dépistage des risques. La direction s'est engagée à prendre en considération les résultats des discussions et les propositions d'amélioration qui seront formulées.

C'est donc l'occasion de revoir l'ensemble de la situation de travail et d'améliorer progressivement, ensemble les conditions de vie au travail. L'expérience a montré que tout le monde s'y retrouve: qualité de la vie, satisfactions personnelles et professionnelles, travail plus agréable, plus efficace, meilleures relations de travail...

VOULEZ-VOUS EN SAVOIR PLUS ?

Vous trouverez sur le site www.sobane.be les principes de base de la stratégie SOBANE et du guide de concertation Déparis ainsi que tous les outils préparés pour mettre cette stratégie en pratique dans votre entreprise ou établissement.

LISTE DES ASPECTS QUI SERONT ABORDÉS LORS DE LA REUNION

Enseignement - Personnel éducatif et élèves dans le secondaire

1. LES BÂTIMENTS

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les issues de secours
- Les installations sanitaires pour les élèves
- Le chauffage
- L'entretien technique et ménager
- Les déchets en général

2. LES LOCAUX, ESPACES DE TRAVAIL, SALLES D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Le règlement propre à chaque local
- Les locaux
- Les voies de passage dans la classe, les couloirs
- L'équipement des locaux
- Les espaces de rangement
- Les salles d'éducation physique
- Les équipements
- Les vestiaires
- Procédures de sécurité

3. LES ATELIERS, CLASSES ET LABORATOIRES DE SCIENCES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les paillasses de labo, les établis
- Le matériel
- Les commandes et signaux
- Les hottes
- La signalisation
- Les protections collectives
- Les équipements de protection individuelle (EPI)
- L'hygiène
- La sécurité
- La formation des élèves

4. LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les risques mécaniques
- Les chutes de hauteur
- Les risques de brûlure
- Les accidents du travail
- Les premiers soins - infirmerie

5. LES RISQUES ÉLECTRIQUES ET D'INCENDIE EN GÉNÉRAL ET DANS LES ATELIERS, LABOS

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- L'équipement électrique
- Les portes coupe-feu
- Les matières inflammables et sources de feu
- Les consignes en cas d'incendie
- Les moyens de lutte
- L'équipe d'intervention interne

6. LE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les plans de travail
- Les ordinateurs, imprimantes, logiciels
- L'écran
- Les accessoires
- Le porte document
- Les câbles
- L'assistance technique

7. LES POSITIONS, EFFORTS ET LES MANUTENTIONS

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les postures, gestes et efforts
- Les charges
- Les aides mécaniques
- La formation

8. L'ÉCLAIRAGE ET LE BRUIT

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- L'éclairage des locaux et du travail lui-même
- L'éclairage du tableau (s'il existe)
- Pas d'ombres sur le travail
- Pas de reflet ni éblouissement
- La qualité acoustique des locaux
- Dans les locaux de travail

9. L'AMBIANCE THERMIQUE ET L'HYGIÈNE ATMOSPHÉRIQUE GÉNÉRALE

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- La température
- Pas de courants d'air
- Le système de chauffage, ventilation, climatisation, filtrage...
- Les poussières et les déchets
- L'hygiène

10. LES RISQUES CHIMIQUES DANS LES ATELIERS, CLASSES ET LABORATOIRES DE SCIENCES

Qui peut faire quoi de **concret** et **quand** concernant:

- Les risques
- L'équipement de travail
- Les procédures d'utilisation
- L'étiquetage par les élèves
- Le stockage des réactifs dans le local
- La signalisation
- Les fumées, vapeurs...
- Les déchets chimiques
- L'information des femmes enceintes ou allaitantes
- Les équipements de protection individuelle (EPI)
- La formation des élèves

11. LES RISQUES BIOLOGIQUES DANS LES ATELIERS, CLASSES ET LABORATOIRES DE SCIENCES

Qui peut faire **quoi de concret** et **quand** concernant:

- Les risques biologiques, infectieux et parasitaires
- L'équipement de travail
- Les procédures d'utilisation
- Les plantes
- Les animaux
- Les cultures de bactéries
- Aucun prélèvement humain
- Les déchets biologiques
- Les désinfectants et antiseptiques
- Les protections collectives
- Les équipements de protection individuelle (EPI)

12. L'ORGANISATION DES ATELIERS, CLASSES ET LABORATOIRES DE SCIENCES

Qui peut faire **quoi de concret** et **quand** concernant:

La collaboration des élèves

- Le respect du règlement du laboratoire
- La remise en ordre du local en fin de cours

13. LA POLITIQUE ET DOCUMENTATION DE SÉCURITÉ

Qui peut faire **quoi de concret** et **quand** concernant:

- Le plan d'évacuation d'urgence
- L'information à la sécurité
- Les règles de surveillance
- Les règlements des aires de jeu
- Les heures libres
- La consommation d'aliments

14. L'ENVIRONNEMENT PSYCHOSOCIAL

Qui peut faire **quoi de concret** et **quand** concernant:

- Les horaires et le programme de travail
- Les pauses
- La concertation
- Les suggestions et critiques des élèves
- Le vandalisme
- Aucune discrimination
- Les problèmes psychosociaux



SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles
www.emploi.belgique.be



Ce document a pu être réalisé grâce
à l'appui de l'Union européenne
Fonds social européen